



AFFAIRES SCOLAIRES/ANIMATION SPORT LOISIRS

COUDOULET

PROGRAMME D'ANIMATION

ACCUEIL DE LOISIRS 3/5ANS

Les mercredis de mars
et avril 2018









Mercredi 14 mars







-  Jeux de relais
-  Parcours à vélo
-  Création de fleurs en papier crépon
-  Atelier peinture
-  Jeux musicaux
-  Jeux organisés
-  Divers ateliers manuels

Mercredi 21 mars

-  Fabrication de porte-clés
-  Parcours de motricité
-  Atelier de modelage
-  Création de papillon
-  Jardinage
-  Jeux organisés



Mercredi 28 mars

-  Fabrication d'instruments de musique
-  Parcours de motricité
-  Confection de masques, de chapeaux et de broches
-  Jeux sportifs

La nature des animations ainsi que leur programmation sont définies en fonction du public présent et peuvent être modifiées à tout moment par l'organisateur.

Mercredi 04 avril

- 🎭 Grands jeux
- 🎭 Fabrication d'instruments de musique
- 🎭 Confection de déguisements et de masques pour le carnaval



Mercredi 11 avril

- 🎭 CARNAVAL PETITE ENFANCE : défilé costumé et animation musicale dans la ville

Mercredi 18 avril

- 🎭 Ateliers peinture à la paille
- 🎭 Création d'objets en mosaïque
- 🎭 Création d'un aquarium
- 🎭 Jeux organisés
- 🎭 Jeux à l'extérieur
- 🎭 Divers ateliers manuels



La nature des animations ainsi que leur programmation sont définies en fonction du public présent et peuvent être modifiées à tout moment par l'organisateur.

Formules d'accueil et horaires

Le dossier d'inscription est obligatoire et préalable à toute fréquentation du centre.

L'accueil est organisé en deux formules

- La journée : 7h30-18h30

- La ½ journée : 7h30-12h30 & 13h30-18h30

L'arrivée des enfants est échelonnée entre:

7h30 et 9h30 puis entre 13h30 et 14h30

Informations générales :

- Le départ des enfants se fait sous l'autorité d'une tierce personne majeure, munie d'une pièce d'identité.

Il est déconseillé aux enfants d'amener au centre des objets personnels ou de valeur. La direction déclinera toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol.

Il est également recommandé de marquer les effets personnels de vos jeunes enfants à leur nom .Merci de prévoir : un gilet ou une veste, une casquette et des chaussures fermées.

Traitement médicaux :

Les parents doivent se rapprocher de l'équipe de direction.